



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET  
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 11-280721

Opération terrain Nelson sur la rue Oscar Turpin -  
Rétrocession des voiries, des réseaux et des espaces  
publics

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le  
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de  
présent(s) est de : **23**

Absents : 02

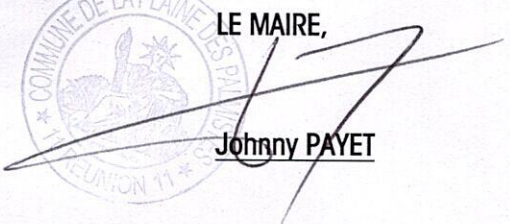
Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu  
valablement délibérer

LE MAIRE,

  
Johnny PAYET

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET  
à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La  
Plaine des Palmistes dûment convoqué par  
Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel  
de ses séances sous la Présidence de Monsieur  
PAYET Johnny.

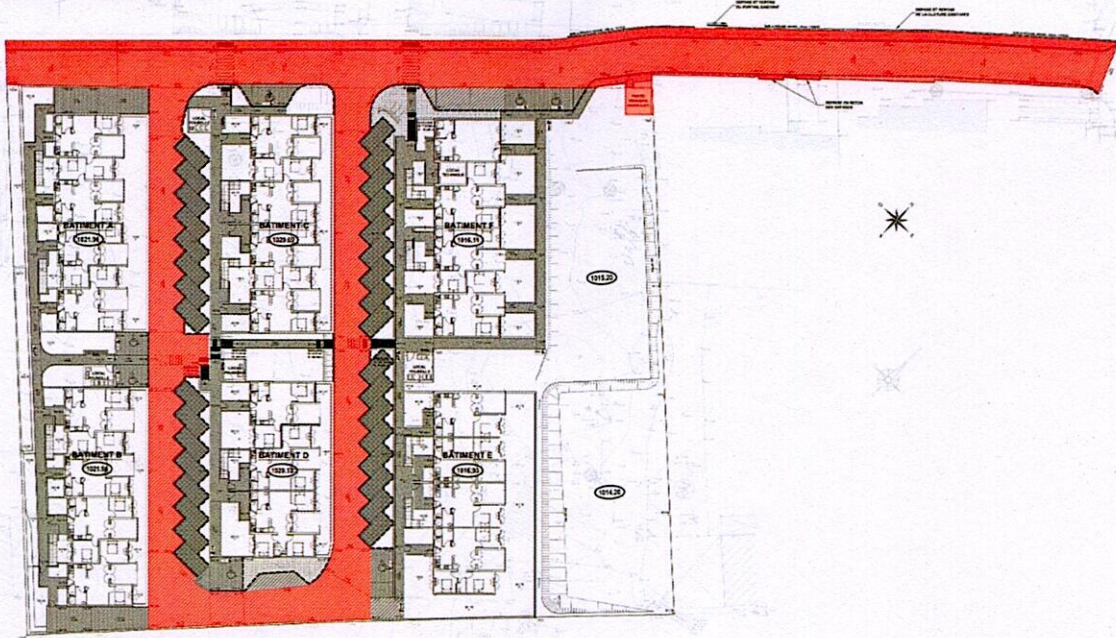
**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE  
1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint –  
Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan  
DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe  
– Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-  
Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François  
FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY  
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller  
municipal – Micheline CLAIN conseillère  
municipale – Sabrina HOARAU conseillère  
municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal –  
Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël  
PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY  
conseillère municipale – Victorien JUSTINE  
conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère  
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal  
– Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal  
– Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-  
Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY  
conseiller municipal – Mélissa MOGALIA  
conseillère municipale

**PROCURATION(S)** : Erick BOYER conseiller  
municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN  
conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR –  
Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à  
François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER  
conseillère municipale à Sophie ARZAL



EMPRISE RETROCEDEE A LA COMMUNE



Il est précisé que la collectivité compte utiliser cette voie pour organiser la trame viaire de la zone avec notamment un bouclage avec la rue Francicéas.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et 3 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**VALIDE** la proposition de rétrocession, à l'euro symbolique, des parcelles AE 878, 880, 882, 884, 886, 273 (partielle),

**PROCEDE** ultérieurement au classement dans le domaine public communal des voies,

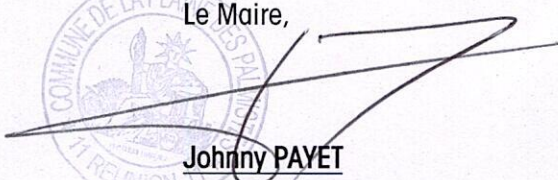
**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

  
**Johnny PAYET**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210728-DCM11-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2021  
Date de réception préfecture : 09/08/2021



**Opération TERRAIN NELSON  
Commune de la Plaine-des-palmistes**

**RETROCESSION DES OUVRAGES A LA COLLECTIVITE**

**VOIRIE / RESEAUX DIVERS / ESPACES VERTS**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210728-DCM11-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2021  
Date de réception préfecture : 09/08/2021

## Objet de la r trocession

La r trocession concerne une partie de la voie d nomm e Oscar Turpin, cr e dans le cadre du projet d'am nagement nomm e « TERRAIN NELSON », financ e en partie par la subvention de l' tat attribu e au titre du FRAFU Am nagement   vocation sociale. Le projet de voirie est d taill  dans le plan du bureau d' tudes INTEGRALE « Plan des am nagement ext rieurs et nivellements ».

Les parcelles cadastr es suivantes sont vis es par la r trocession :

- AE 878
- AE 880
- AE 882
- AE 884
- AE 886
- AE 273 : partie de la voirie   d tacher de l'ensemble (cf. plan d'am nagement)



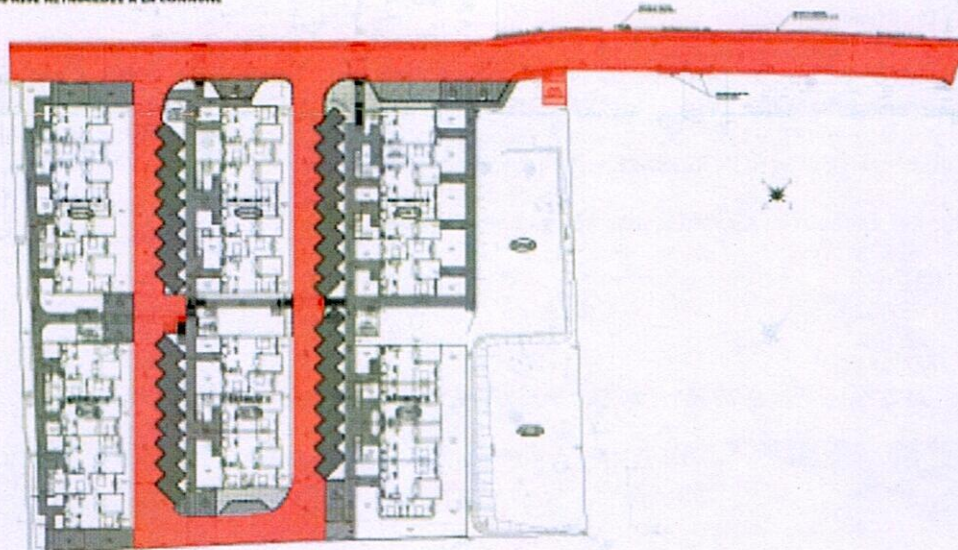
Un document modificatif du parcellaire cadastral sera dress    la charge de la SEMAC pour d tacher la partie de voirie de la parcelle AE 273.

## Programme des travaux d'am nagement

L'am nagement propos  s'inscrit dans le paysage et prend en compte la topographie. Il comprend notamment :

- La requalification de l'aval de la rue Oscar Turpin sur une emprise de 7 m tres, en voie de circulation   double sens (5,00 m), d'un trottoir r serv  aux pi tons (1,50 m) et d'un espace vert (0,50 m) ;
- La cr ation d'une voie interne de circulation   sens unique (3,38 m) en bouclage   sens unique entre les b timents des 45 logements ;
- Tous les r seaux d'alimentation en  lectricit , t l phone, eau potable, d' vacuation des eaux pluviales, ainsi que l'installation de cand labres d' clairage public.

EMPREISE RETROCEDÉE A LA COMMUNE



### Les prescriptions techniques

- Les terrassements VRD en pleine masse : les bâtiments et les voiries suivent le topomorphisme du terrain. Les terrassements en déblais sont donc de faible ampleur. Une partie des matériaux décaissés sera réutilisée sur place pour les dispositions constructives des bâtiments et les ajustements des espaces verts aux côtes des bâtiments.
- Les eaux pluviales : un réseau principal d'évacuation des eaux pluviales avec regards collecteurs sera créé sous la chaussée de la rue Oscar Turpin. Celui-ci sera raccordé au canal existant situé dans le prolongement de la rue Aimée Payet vers la ravine. Afin de limiter au maximum le rejet des eaux pluviales collectées sur le terrain d'assiette des 45 logements vers le réseau de la rue Oscar Turpin, plusieurs bassins de rétention/infiltration ainsi que des tranchées drainantes seront réalisés au niveau des voiries et espaces verts des 45 logements.
- Les eaux usées (hors financement FRAFU) : il n'existe aucun réseau public d'assainissement à dans le cadre de ce projet. Un dispositif d'assainissement autonome unique par filière classique avec filtre à sable vertical drainé et puits d'infiltration, permettra de traiter l'ensemble des eaux usées des 45 logements. Celui-ci restera la propriété du bailleur qui en assurera la gestion.
- L'eau potable : le réseau d'alimentation en eau potable créé sous la chaussée de la rue Oscar Turpin sera connecté au réseau en fonte existant à l'intersection des Rues du Père Coupy et Aimé Payet. Les riverains de la rue Oscar Turpin seront réalimentés à partir de ce nouveau tronçon. Un poteau de défense incendie sera créé à proximité de la voie de desserte interne des 45 logements.
- Le réseau téléphonique : le réseau téléphonique crée sous la chaussée de la rue Oscar Turpin sera connecté à la chambre de tirage existante à l'intersection des Rues du Père Coupy et Aimé Payet. Les riverains de la rue Oscar Turpin seront réalimentés à partir de ce nouveau tronçon.
- Le réseau électrique basse tension : un poste de transformation électrique a été créé par le SIDELEC sur le terrain d'assiette des 45 logements, le long de la rue Oscar Turpin. Ce poste sera raccordé en souterrain à partir du poste de transformation existant au droit de la rue Aimé Payet.
- L'éclairage public : l'installation de l'éclairage public de la rue Oscar Turpin se compose de 8

candélabres constitués d'un mât de 8 mètres de hauteur cylindro-conique en acier galvanisé thermolaqué avec luminaire équipé d'une lampe d'une puissance de 140 Watts. Les candélabres seront alimentés depuis une armoire de commande installée en façade du poste de transformation, les luminaires seront commandés par système d'interrupteur horaire et crépusculaire.

- Les voiries : Les voiries suivent au mieux le topomorphisme du terrain et les pentes varient de 1,5% à 10% pour coller à cette exigence. L'emprise totale de la rue Oscar Turpin est de 7 mètres et comprend une voie de circulation automobile à double sens de 5 mètres, un trottoir piéton de 1,50 mètres et un espace vert de 0,50 mètres. La voie de desserte des 45 logements est à sens unique, son emprise est de 3,38 mètres. Les voies haute et basse traversant l'opération sont positionnées parallèlement à l'alignement des bâtiments et se rejoignent en fond de parcelle formant un bouclage depuis l'entrée amont vers la sortie aval de la rue Oscar Turpin. Les corps de chaussée pour véhicules seront revêtus d'un enrobé, les cheminements piétons seront pourvus d'un revêtement de sol en béton balayé.

#### Coût prévisionnel des travaux

Lot	Entreprise	Coût des travaux
1 : VRD / Espaces verts	<b>GTOI</b> 106, Rue Paul Verlaine - ZIC N°2 B. P. 32016 97824 LE PORT CEDEX	<b>541 688,02 € HT</b>
2 : Basse tension / Eclairage public	<b>BAGELEC</b> 15 Rue Martin Hoarau 97420 LE PORT	<b>29 473,00 € HT</b>

#### Procédure de rétrocession

A l'issue des travaux et après délibération favorable de la Collectivité, les ouvrages seront remis et accompagnés des plans et documents de récolement des travaux recueillis par la SEMAD. Un procès-verbal de remise d'ouvrage sera établi contradictoirement avec les représentants de la collectivité.

#### Objet de la délibération à prendre

Les ouvrages suivants sont remis à la Commune de La Plaine-des-Palmistes :

**Portion de Rue Oscar Turpin**, correspondant aux parcelles cadastrées AE 878, 880, 882, 884, 886, 273 (partielle), comprenant :

- o Voirie
- o Réseaux d'eaux pluviales
- o Réseau d'eau potable
- o Réseau électrique
- o Eclairage public
- o Espaces verts

.....

#### Annexes

- Extrait cadastral
- Plan d'aménagement

Département :  
LA REUNION  
  
Commune :  
LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Saint Denis de la Reunion  
1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744  
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9  
tél. 02.62.48.69.1 - fax 02.62.48.69.02  
cdf.saint-denis-de-la-  
reunion@dgfp.finances.gouv.fr

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

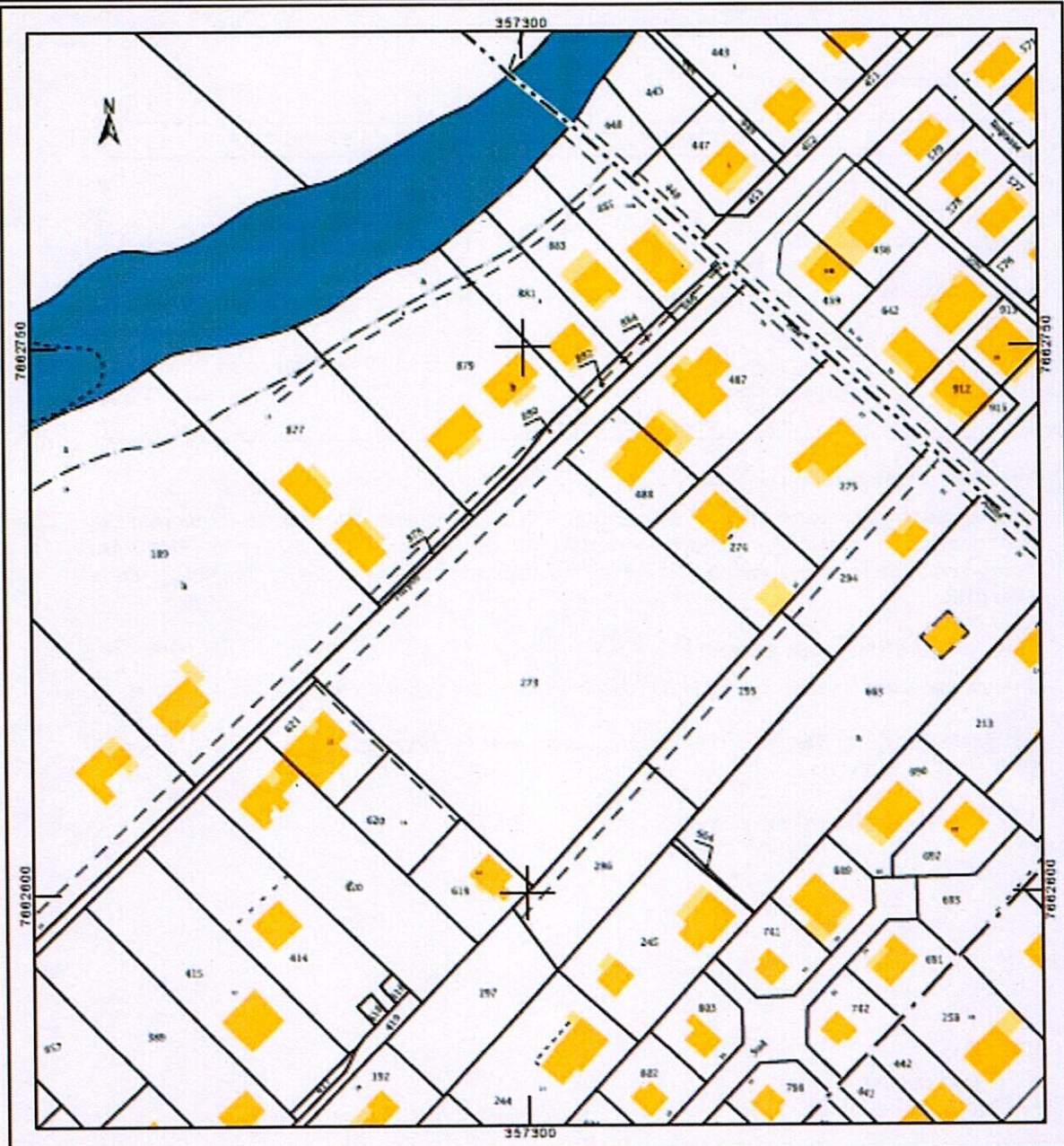
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 25/09/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RQR02UTM  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210728-DCM11-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2021  
Date de réception préfecture : 09/08/2021